

## COMMUNE DE BASSAN

### COMPTE-RENDU

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29-07-2020

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et fait l'appel :

MembresPrésents : A.BIOLA/E.DUCHESNE/G.CAUSSIDERY/V.CANALS/S.RATIE/B.JULIENC.CASSAN/

F.MARTIN-ABBAL/MA.SCHERRER/C.VINDRINET/M.SANCHEZ/C.PUECH/I.CATTIN/ N.CERVERA/

Membres absents excusés : R.BONAFOUS (procuration donnée à B.JULIEN)/ JJ.CORON/P.GAULT (procuration donnée à C.CASSAN) A.VERNIERES/V.ARGENTIERI

Secrétaire de Séance : E.DUCHESNE

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 25-06-2020

#### **FINANCES :**

Approbation à l'unanimité des membres présents des délibérations modificatives :

1- DM N°1 : Virement de crédits en section d'investissement :

Art 2315 opération 358 : Voirie : + 11 000.00 €

Art 2315 opération 389 : Requalification Grand'Rue Chemin Neuf : - 11 000.00 €

2- DM N° 2 : Virement de crédit en section de fonctionnement :

Art 7038881 : - 1 800.00 €

Art 703891 : + 1 800.00 €

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

1 -Modification du tableau des effectifs de la filière technique :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la modification des effectifs de la filière technique :

Création de deux emplois permanents d'agent technique à temps complet respectivement de 17 heures hebdomadaires et de 7 heures hebdomadaires.

Ces postes peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public.

#### **MARCHES PUBLICS :**

1-MAPA N° 2020-04 : Fournitures de repas dans le cadre de la Restauration scolaire :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la consultation lancée le 27/04/2020 pour le marché de fournitures de repas dans le cadre de la restauration scolaire sur le BOAMP (Annonce N° 2020-04)

La date limite de dépôt des offres était fixée au lundi 16/06/2020 à 12 heures.

Trois offres ont été reçues. Après analyse des offres, selon trois critères : prix pour 30 %, la valeur technique de l'offre 30 % et la qualité de l'offre 40%, c'est l'entreprise SHCB dont le siège social est à SAINT QUENTIN FALLAVIER (38) avec une cuisine centrale à SAUVIAN qui a été retenue avec une note de 80,45/100.

Le prix du repas est fixé à 2.81 € H.T soit 2.96 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le choix de l'entreprise pour les missions définies dans le MAPA N° 2020-04
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché.

- COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29-07-2020  
(SUITE N° 1)

**CONTRAT :**

1 – Transfert du bail professionnel de l'infirmière A. MARPLAY à l'infirmière A.GUÉNO :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de contrat de bail professionnel avec Mme Alexandra GUÉNO qui remplace Mme Alexandra MARPLAY à compter du 01/09/2020.

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C4S en RDC de 10,06 m<sup>2</sup> de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 69.13 m<sup>2</sup> de parties communes (Accueil, Hall, salle de réunions, Salle d'attente, WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C4 (20.77 m<sup>2</sup> et 24.74m<sup>2</sup>).

Le montant mensuel du loyer à 58.24 € pour Mme Alexandra GUENO, pour une durée de 6 ans, à compter du 01-09-2020, révisable en fonction de l'indice de références des activités tertiaires. A l'issue de cette période, le bail sera reconduit pour la même durée.

En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 13 €. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter les termes du contrat de bail professionnel, avec les colocataires : Mme GUÉNO Alexandra.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les termes du contrat de bail professionnel avec Mme Alexandra GUÉNO
- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

**URBANISME :**

1 –Compte-rendu moral et financier de la ZAC « Traïsor du Fou » :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal a défini les objectifs poursuivis par le projet de création de la ZAC Multi Sites des Traïsons-Martines et fixé les modalités préalables à la concertation.

Par délibération du 13 avril 2007, le Conseil Municipal a tiré favorablement le bilan de la concertation et la création de la ZAC des Traïsons-Martines.

La commune a souhaité pouvoir concéder l'aménagement et l'équipement de la zone dans les conditions définies par les articles L300-4 à L-300-5-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 29 février 2008, et à l'issue de la mise en œuvre de la procédure de publicité prévue par la loi n°2005-809 du 20/07/2005 et ses décrets d'application, le conseil municipal a désigné la société SM PROMOTION en qualité de concessionnaire de la ZAC.

Par délibération du même jour, le conseil municipal a approuvé le projet de traité de concession de la ZAC Multi Sites et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Le traité de concession a été signé par les deux parties le 4 décembre 2008.

Conformément à l'article 25-3 du traité de concession : bilan financier et plans de trésorerie prévisionnel global, le concessionnaire présente et communique à la collectivité publique contractante un compte rendu financier comportant :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- le plan global de trésorerie actualisé,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées, une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de la réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29-07-2020  
(SUITE N° 2)

Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 09 septembre 2011 ainsi que l'avenant n°1 au traité de concession approuvant son transfert à la SARL « Traïsons du Fou ».

Les bilans financiers des années 2009, 2010 et 2011 ainsi que le bilan financier 2012 arrêtés au 30 juin ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2012.

La note de conjoncture du 31/12/2012 de la ZAC avec les perspectives 2013-2014, l'état de dépenses et recettes arrêté au 31/12/2012 ainsi que les modalités de financement (programme revu) pour la partie 1 de la zone nord de la ZAC « Traïsons du Fou » ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 7 mai 2013 ;

La note de conjoncture au 31/12/2013 avec les perspectives 2014-2015, l'état des dépenses et recettes prévisionnelles de financement (programme revu) ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2014.

La note de conjoncture au 31/12/2014 avec les perspectives 2015-2016, les modalités prévisionnelles de financement (programme revu au 30/04/2015), l'état des ventes année 2014 et 2015 ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 7 mai 2015

Les notes de conjoncture précisant les aspects financiers, commerciaux et les travaux a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2016, du 3 mai 2017 du 5 juin 2018, et du 16 mai 2019

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Délibérante la note établie par la SARL « Traïsons du Fou »

Cette note précise :

- Historique de l'Opération
- Avancement de la commercialisation
- Etat des Travaux
- Programmation de l'avancement de l'opération
- Données financières :
  - . Etat des engagements
  - . Etat des participations
  - . Evolutions notables des postes du bilan
  - . Prévisions des dépenses et des recettes
- Etat des lieux du marché
- Propositions de décisions dans le cadre de l'évolution de l'opération

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le bilan prévisionnel global présenté par la SARL « Traïsons du Fou »
- DECIDE d'engager la procédure de rétrocession des parties communes de la tranche 2 de la zone nord dernier trimestre 2020 après la réalisation du gros œuvre des logements sociaux et des bassins de rétention
- APPROUVE la date de lancement de la commercialisation de la tranche 2 Zone Sud fin de l'année 2020
- APPROUVE la fin des travaux de la tranche 1 de la Zone Sud

2 – Dénomination des rues de la tranche 2 de la ZAC « Traïsons du Fou »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer les neuf voies créées de la façon suivante et conformément au plan ci-joint :

- Voie A : Rue des Romarins
- Voie B : Rue des Oliviers
- Voie C : Rue des Lavandes
- Voie D : Rue des Arbousiers
- Voie E : Boulevard du Plein Soleil
- Voie F : Rue des Tilleuls
- Voie G : Rue des Pins
- Voie H : Rue des Mimosas
- Voie I : Boulevard du Thym

**CONSEIL MUNICIPAL :**

Approbation à l'unanimité des membres présents de la désignation des représentants de « Hérault Ingénierie » :

- Éric DUCHESNE, en qualité de titulaire
- Francine MARTIN-ABBAL, en qualité de suppléant
- 

**REGIES MUNICIPALES :**

Approbation à l'unanimité des membres présents :

Tarif de la buvette des concerts d'été : 1 € la consommation

Modification de la Régie des Animations sportives et culturelles : modification de l'article 3 de l'arrêté en ajoutant au fonctionnement de la Régie le prêt de la Salle des Fêtes.

Modification de la délibération des droits de place : suppression de la publication avec un tarif de droit de place qui reste à 3 €

**SUBVENTIONS :**

Approbation à l'unanimité des membres présents de l'attribution d'une subvention de 2 200.00 € à l'Association « Les lieux du lien » pour l'année scolaire 2020-2021

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1- RODP Gaz 2020 : 477 €
- 2- Date du Prochain Conseil Municipal le Jeudi 3 Septembre 2020 à 18 heures 30.
- 3- Rappel des concerts d'Été les mercredis 5 et 19 Août 2020.

Le Maire : Alain BIOLA

Les Membres Présents